



OBLIGATION CHANGEMENT ADRESSE

Par **TONGASOA**, le **12/04/2022** à **16:15**

Bonjour,rnrnrnrnrnrnrnrnrVoici la situation :rnrnrnrnrnrJ'ai 2 enfants avec la garde exclusive.rnrnrnrnrnrLa maman a été déchue de ses droits maternelle pour délaissement par le JAF en 2019.rnrnrnrnrnrDernièrement, mes enfants ont envoyé une lettre à leur mère (LRAR)rnrnrnrnrnrLa maman n'a pas été chercher la lettre car elle n'habite plus à cette adresse, la seule que j'avais à savoir chez sa mère.rnrnrnrnrnrSa mère n'a pas voulu communiquer la nouvelle adresse de sa fille (mère des enfants)rnrnrnrnrnrLe jour de l'envoi de la lettre, j'ai fait une copie de cette lettre que j'ai envoyé à la maman sur son messenger.rnrnrnrnrnrLa maman a vu la copie de la lettre et a marqué d'un icône cœur.rnrnrnrnrnrDonc, la maman a bien été informé qu'une lettre de ses enfants allait lui parvenir.rnrnrnrnrnrnrnrnrMa question concerne l'obligation d'informer le changement d'adresse.rnrnrnrnrnrnrnrnrJe sais que si je déménage, la loi m'oblige d'en informer la maman dans un délai d'un mois, faute de quoi, je peux être condamné jusqu'à 6 mois de prison et 7 500€ d'amende.rnrnrnrnrnrnrnrnrJe voudrais savoir si elle, la maman, est aussi tenue par cette obligation d'informé en cas de déménagement.rnrnrnrnrnrnrnrnrD'avance merci pour vos réponses.rnrnrBelle journée

Par **amajuris**, le **12/04/2022** à **18:00**

bonjour,rnrnrnrnrnrun juge a-t-il retiré toute l'autorité parentale à la mère de vos enfants ?rnrnrSalutations

Par **TONGASOA**, le **12/04/2022** à **21:01**

Bonsoir AMAJURIS,
Dit que l'autorité parentale est exclusivement exercée par moi
Dit que dans les choix importants je dois l'en informer.
Sauf, qu'il n'y plus de contact depuis des années. Je laisse des messages sur son messenger qui reste sans réponse.
Hier, j'ai téléphoné à sa mère qui a juste dit "allo"
Je lui parlais mais elle ne répondait pas.
Je l'entendais juste respiré alors au bout d'une minute j'ai raccroché.